



LA CHARTE DU SITE NATURA 2000

Vallée de la Charente en
amont d'Angoulême



NATURA 2000, qu'est ce que c'est?

C'est un **réseau européen** de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des états de l'Union Européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a privilégié une politique contractuelle pour la mise en œuvre des actions de gestion conservatoire prévues dans le document d'objectifs du site:

- les **MAET** (Mesures agroenvironnementales territorialisées)
- les **contrats** Natura 2000 (hors zone agricole bénéficiant des MAET)
- les **chartes** Natura 2000 (tous milieux).

Le site « **Vallée de la Charente en amont d'Angoulême** » est composé de prairies alluviales, de frênaies, de cultures, de peupleraies présentant un intérêt floristique, faunistique et paysager remarquable. Zone humide d'importance majeure, cette vallée présente un intérêt particulier pour les oiseaux.



Cuvré des marais



LE CONTENU DE LA CHARTE

Qu'est ce qu'une charte Natura 2000?

La charte est un code de bonne conduite qui a pour objectif la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Elle est constituée de fiches.

La fiche **Engagements et Recommandations de portée générale** concerne le site dans son ensemble. Chaque signataire se doit d'y adhérer.

Les fiches **Milieux** et les fiches **Activités** sont spécifiques à chaque catégorie et seront choisies en fonction des usages.



Chaque fiche contient :

- Des **engagements**, contrôlables, permettant de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaires dans un bon état de conservation.
- Des **recommandations**, non soumises à contrôle, permettant d'aller plus loin en encourageant les actions favorables aux enjeux de conservation.

L'ADHESION A LA CHARTE

Qui est concerné ? Et sur quels territoires ?

Tous les **titulaires de droits réels ou personnels**, propriétaires ou personnes disposant d'un "mandat" pour des terrains inclus dans le site Natura 2000.

Les parcelles concernées sont choisies par le signataire. **L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale**. Les engagements portent sur les milieux présents sur les parcelles engagées.

Quels sont les avantages?

- Exonération de la part communale de la **Taxe sur le Foncier non bâti** (TFNB)
- Garantie de **gestion durable des forêts** si le propriétaire dispose d'un document de gestion (accès à certaines aides publiques, dispositions fiscales).

Comment adhérer?

Avec l'aide de la structure animatrice du Document d'objectifs Natura 2000 (LPO), le signataire complète et dépose **une demande d'adhésion** auprès de la **DDAF** (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt).

BILAN: LES CONDITIONS D'ADHESION



Disposer de **droits réels ou personnels** sur les parcelles concernées



Parcelle située **sur le site Natura 2000**



Adhésion pour une durée de **5 ans reconductible**



Pour **une parcelle cadastrale minimum**

Votre dossier CHARTE

Il se compose de plusieurs documents:

- La fiche **Engagements et Recommandations de portée générale**

- Les fiches **Milieux** :

- ☐ Prairies
- ☐ Jachères et friches herbacées
- ☐ Boissements alluviaux
- ☐ Plantations de feuillus avec un sous-étage
- ☐ Entretien des berges

- Les fiches **Activité** :

- ☐ Randonnées équestre, VTT, pédestre
- ☐ Canoë-kayak
- ☐ Loisirs motorisés
- ☐ Gestion des sentiers
- ☐ Pêche

- Le **dossier d'adhésion** à la charte



En cas de questions...

Vous pouvez contacter la LPO Rochefort qui est opérateur du site Natura 2000
« Vallée de la Charente en amont d'Angoulême ».

Justine COULOMBIER

LPO France – Les Fonderies Royales
8-10 rue du Docteur Pujos
BP 90263
17395 Rochefort
05.46.82.12.34
justine.coulombier@lpo.fr